

Rapport d'orientation budgétaire 2021

SMGA : dialogue d'orientation budgétaire 2021

PREAMBULE

Le cadre règlementaire du débat et du rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs de ce débat :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière.

La loi Notre du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Un rapport doit être établi pour le DOB, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Pour rappel, le calendrier budgétaire du SMGA est le suivant :

- 5 janvier 2021 = Bureau syndical - discussions sur les orientations budgétaires
- 1^{er} février 2021 = Envoi du rapport du DOB aux membres du bureau
- 2 février 2021 = Présentation des orientations budgétaires en bureau syndical
- 9 février 2021 = DOB en Comité Syndical
- 2 mars 2021 = Vote du budget.

Les chiffres clés du SMGA

173 communes - 4 EPCI membres

87 000 habitants

1.4 ETP au 01/01/2020 (mise à disposition)

4 ETP sur 2020 dont 2.2 ETP en brigade verte (depuis le 01/05/2020) et 1.3 de mise à disposition.

9 agents et 7.5 ETP au 01/01/2021 (6 en brigade verte pour 4.5 ETP)

Budget primitif 2020 : 695 000 €, budget 2020 réalisé = 188 658 euros en dépenses

1^{ère} PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU CADRE D'ELABORATION DU BUDGET 2021

Une première année d'exercice 2020 incomplète après la création du SMGA au 1/9/2019 et sa structuration progressive

Le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) a été créé par arrêté le 1er septembre 2019 afin d'exercer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », compétence transférée par les 4 Communautés de Communes membres : Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste Barousse.

M. Alain Fréchou a été réélu Président du SMGA le 8 septembre 2020, les Vice-Présidents sont, dans l'ordre, M. Claude Cau, M. David Gardelle et M. Yoan Rumeau. Les délégués élus sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le SMGA est composé de 173 communes, réparties sur les 4 Communautés de Communes adhérentes et 2 départements. La superficie couverte par son territoire est de près de 1 400 km² et son périmètre s'étend de la Garonne amont du Plan d'Arem à Saint-Martory et englobe aussi les affluents suivants : la Pique, l'Ourse, le Ger et la Noue. L'exécution budgétaire de l'année 2020 a été incomplète ayant été consacrée à la mise en place, ralentie de plus par la crise sanitaire mondiale. Ce budget a été mis en place par la structure dédiée à la création du syndicat GEMAPI, en ne disposant pas d'éléments suffisamment actualisés pour être raisonnablement précis. A ce titre, le budget 2021 sera le premier budget réel stabilisé.

L'organisation

Les statuts du SMGA définissent le cadre d'intervention et l'organisation de la mise en œuvre des missions relevant de la compétence de ses membres et transférées au syndicat, les modalités de représentation et de participation financière, les missions liées à la GEMAPI qu'elles transfèrent à travers des délibérations concordantes. Chaque année, le syndicat détaille dans le débat d'orientation budgétaire les actions se rapportant à la GEMAPI.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit le transfert aux communes ainsi que, de façon obligatoire, à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations » (GEMAPI).

Les missions

Cette compétence est définie par les missions 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement : « Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels qu'ils sont définis au deuxième alinéa de l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics territoriaux de bassin prévus à l'article L. 213-12 du présent code peuvent, sous réserve de la compétence attribuée aux communes par le I bis du présent article [NDLR : la compétence GEMAPI], mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations

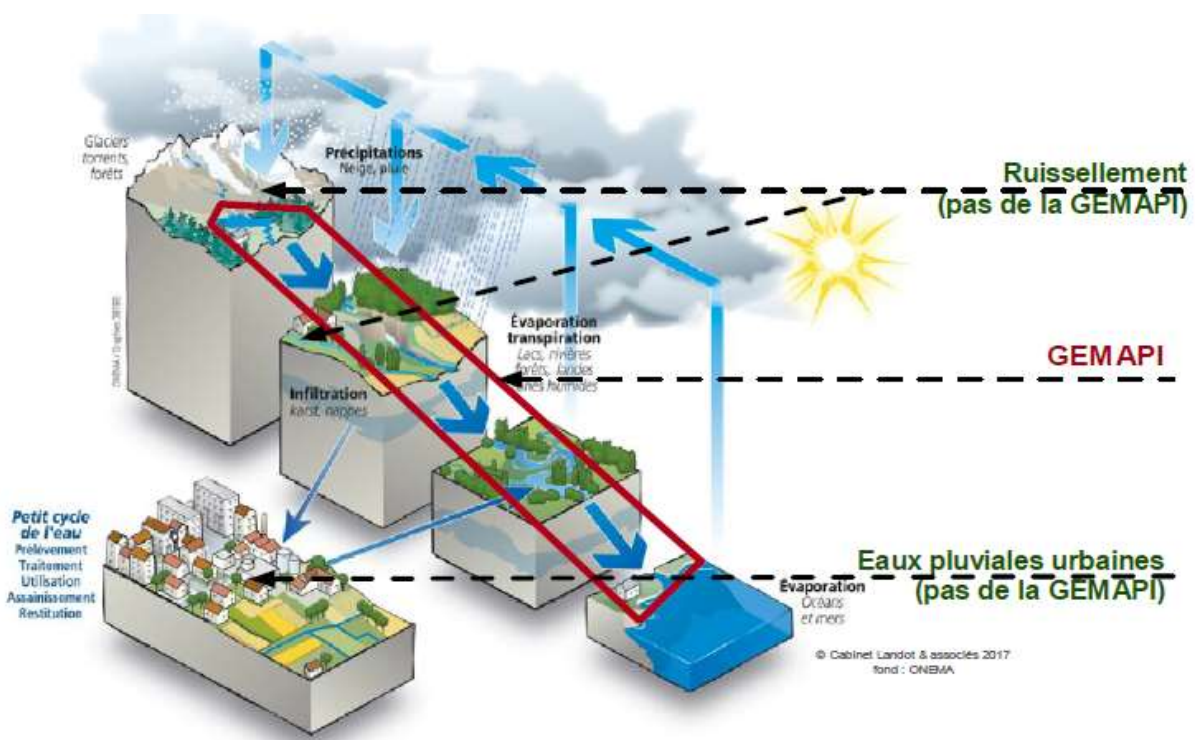
présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant **les 4 items constituant la GEMAPI** parmi les 12 items de l'article L211-7 :

- 1° : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° : la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

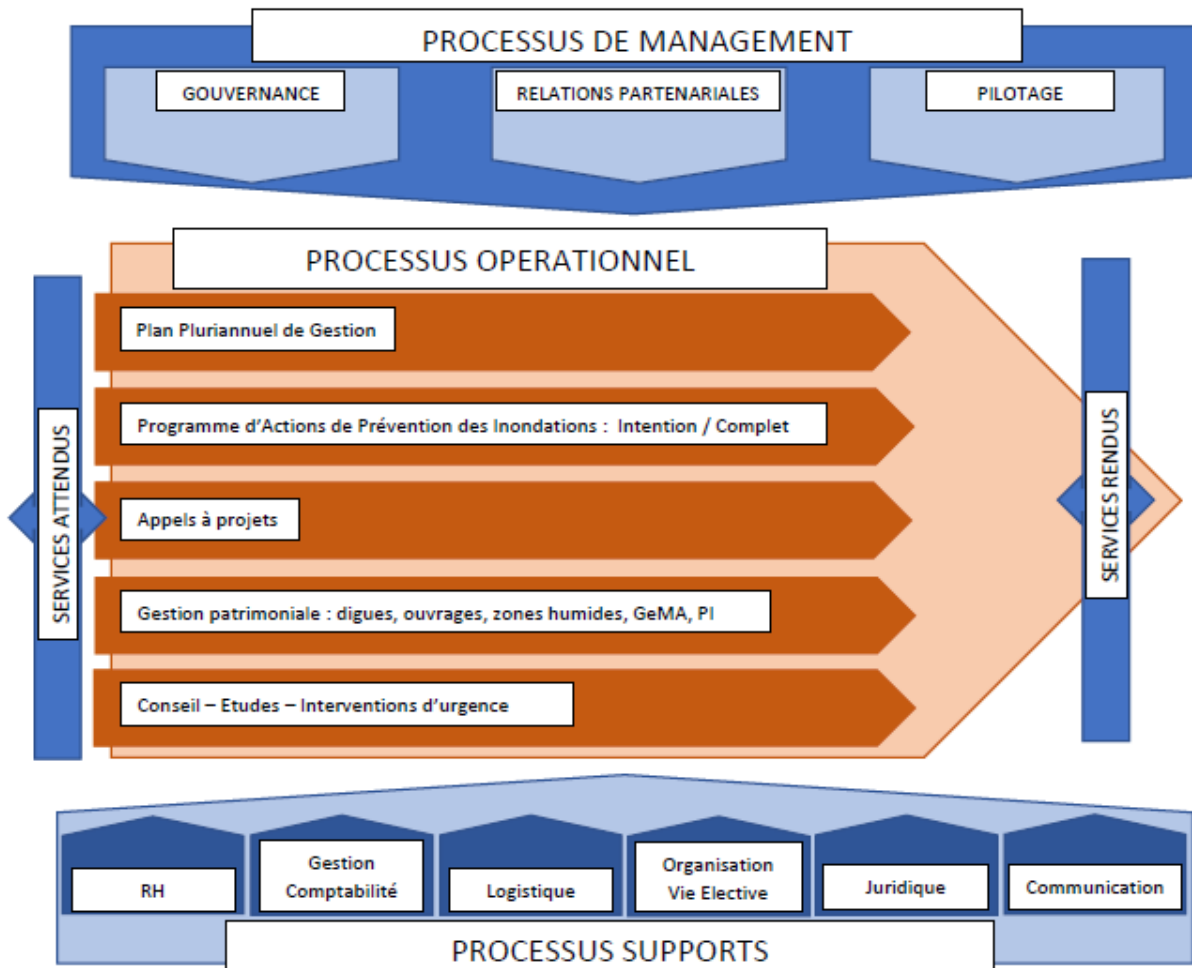
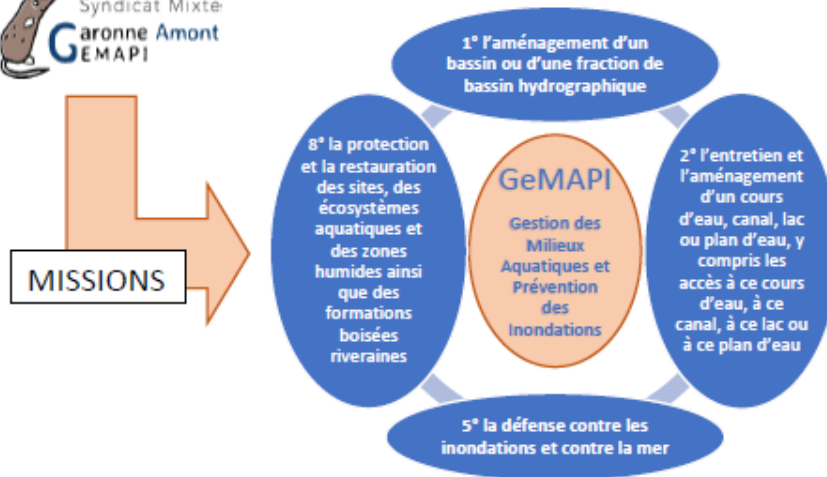
Ces missions constituent le cadre législatif du domaine d'intervention du SMGA, basé sur la Loi (Décret, Arrêtés et Codes), complété par les Statuts du SMGA qui définissent les modalités de mise en œuvre.

Les compétences hors GEMAPI de l'article L211-7 sont :

- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.



Article L211-7 du Code de l'Environnement



Présentation synthétique du SMGA et de son budget GEMAPI

Budget GEMAPI	
Missions	<u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u> <ul style="list-style-type: none">• Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)• Conseil, études, interventions d'urgence• Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)• Appels à Projets• Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI• Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	3 agents dont 3 permanents 3 ETP 6 agents en insertion (CDDI) 4.5 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
CA prévisionnel Fonctionnement 2020	515 000 € <i>Excédent à reporter de 179 610,63 €</i>
CA prévisionnel Investissement 2020	180 000 € <i>Excédent à reporter de 34 712,54 €</i>
Propositions Fonctionnement 2021	889 560,63 €
Propositions Investissement 2021	573 712,54 €

Les grandes orientations budgétaires

Une augmentation du budget mais un maintien du niveau de la contribution des 4 EPCI

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le SMGA a décidé de construire son budget en envisageant un maintien du niveau de la contribution de ses membres, les 4 Communautés de Communes.

En effet, l'année 2020 ayant été consacrée à la mise en place, ralentie de plus par la crise sanitaire mondiale, l'excédent reporté est notable. Ceci est en grande partie lié au 2 motifs suivants :

- décalage dans le temps des recrutements, pour la partie fonctionnement,
- décalage à 2021 du démarrage de l'étude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne Amont, pour la partie investissement.

De plus, l'établissement des plans d'actions cadres pluriannuels concertés que constituent le PPG et le PAPI nécessitera un temps d'études et de validation, avant la mise en place des principales actions opérationnelles.

Ainsi, l'évolution des niveaux de contribution sera potentiellement questionnée lors des exercices budgétaires à venir, en fonction des enjeux, actions et périmètre des ouvrages en gestion patrimoniale retenus.

Notamment, en 2022 il pourra être pertinent d'anticiper la mise en place du PPG et la labellisation du PAPI d'intention qui vont représenter un besoin de financement supplémentaire pour les nouvelles actions qui seront validées. A ce titre, **l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), pour prendre en compte les actions inscrites au Plan Pluriannuel de Gestion et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention, pourra être envisagé dès 2022 ou 2023.**

A côté de ce PPI, des crédits seraient alors réservés pour des opérations ponctuelles (interventions en urgence notamment).

Les frais d'entretien des ouvrages qui seront identifiés GEMAPI d'ici 2021 seront des contraintes supplémentaires pour les prochains exercices.

Les orientations budgétaires présentées dans ce document pour le budget permettent donc de maintenir la contribution des membres tout en augmentant le niveau de service et l'ambition des projets du SMGA. Afin d'être cohérent avec le contexte présenté ci-dessus, pour 2021, le SMGA a fait le choix d'appeler une contribution minimale auprès de ses membres et de porter des projets uniquement lorsqu'ils sont subventionnés.

Retour sur le budget 2020

Le budget 2020 en fonctionnement est le premier budget d'exercice du SMGA, réalisé partiellement, son ébauche ayant été difficile à réaliser compte tenu des incertitudes. Ainsi il a été réalisé à 34.55 % en fonctionnement et les investissements ont été décalés dans le temps.

Cette différence s'explique par différents facteurs.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour **améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement** ; cela est donc passé par :

- une mutualisation des postes administratifs et technique sur le début de l'année en utilisant les compétences en interne des Communautés de Communes membres (mise à disposition d'une ingénieure par la CC Pyrénées Haut Garonnaise et d'une responsable administrative à 40% par la CC Cœur et Coteaux du Comminges);
- un renforcement du volet insertion et de l'encadrement de la brigade verte, reprise au 1^{er} mai 2020 qui a porté ses fruits en 2020 (résultats positifs tant sur la réalisation des chantiers que les sorties prévisibles en 2021 du chantier d'insertion) ;
- un renforcement de l'effectif pour aider à la mise en place de la structure, au lancement de l'étude globale, aux réponses à 2 appels à projets et à la préparation de la candidature au PAPI d'intention ;
- un accompagnement transversal avec 2 prestataires Jardins du Comminges et Afidel.

2021 : un premier budget opérationnel

L'année 2021 va être une année de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée.

On constate dès lors une relative stabilisation du budget de fonctionnement, sur le niveau évalué lors de la mise en place, hors virement à la section d'investissement et provisions pour l'avenir.

A noter que le budget 2020 a bénéficié du décalage de recrutement des salariés permanents, de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) et d'Aspet (par la CC Cagire Garonne Salat). Même si le reversement du salaire de Ségolène Duchêne a été décalé à 2021, ces éléments contribuent à accroître l'excédent reporté en fonctionnement, d'un montant de 179610,63€, permettant ainsi un transfert vers la section d'investissement plus important.

En investissement, le budget est en forte augmentation en 2021.

Cet exercice permet de mettre en œuvre de nouveaux projets : étude globale pour la mise en place d'un PPG et d'un PAPI d'intention, appels à projet zones humides principalement. Le budget d'investissement repose en grande partie sur les engagements actés dans le cadre du budget 2020 et reportés sur 2021.

Le financement de ces investissements repose sur :

- des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, des Conseils Départementaux 31 et 65, du FCTVA qui sera reversé en décalage (année N+2).
- un autofinancement basé notamment sur les excédents du précédent exercice et les contributions ;

Le principal chantier en cours consiste en la mise en place d'une gestion opérationnelle globale et efficace sur les volets gestion des milieux aquatiques (par exemple : replantation d'arbres en berges, coupe de plantes invasives, etc.) et prévention des inondations (enlèvement d'arbres tombés dans les cours d'eau, étude pour la gestion des digues). Sur un territoire varié et diversifié, il faudra intégrer les potentialités et les contraintes réglementaires.

La phase de structuration nécessitera néanmoins un délai pour pouvoir mettre en place l'intégralité de la gamme des actions possibles par le Syndicat.

La contribution appelée pour financer le budget GEMAPI ne sera pas modifiée pour 2021 en l'état des projections actuelles. Elle est pour 2021 identique à 2020, d'un montant de 338 500€, légèrement inférieur en ratio à 4€ par habitant (population de référence de 87 652 habitants).

Le montant national moyen par habitant s'élevait à 8,20 € en 2019, un montant proche des estimations réalisées dans l'enquête AdCF (Assemblée des Communautés de France) de février 2018. 38% d'EPCI ont levé la taxe en 2019 et 28% ne financent que par cette taxe la GEMAPI sans appel au budget général.

Les propositions de budget 2021 répondent à l'évolution logique des missions et à une poursuite de la mise en œuvre de la GEMAPI.

2^{ème} PARTIE : LES RESSOURCES HUMAINES

Présentation des effectifs

Les effectifs du SMGA au 1^{er} janvier 2021 sont de 9 agents représentant 7.5 ETP dont 4.5 ETP pour la brigade verte.

Dans le tableau des effectifs, nous comptons 3 emplois permanents et 6 emplois non permanents dont 6 CDDI.

Evolution du nombre d'agents

		01/09/2019	01/01/2020	01/05/2020	01/01/2021
Agents permanents	Fonctionnaire titulaire (détachement)	0	0	0	1
	Fonctionnaire titulaire stagiaire	0	0	0	1
	CDD de droit public	0	0	0	1
Total permanents		0	0	0	3
Agents non permanents	Accroissement temporaire, mise à disposition	0	1.4	1.4	0
	Contrats aidés CDDI	0	0	4	6
Total non permanents		0	1.4	5.4	6
Effectif total		0	1.4	5.4	9

Ce tableau donne des informations en termes de nombre d'agents, quel que soit leur temps de travail, et il inclut les 6 agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

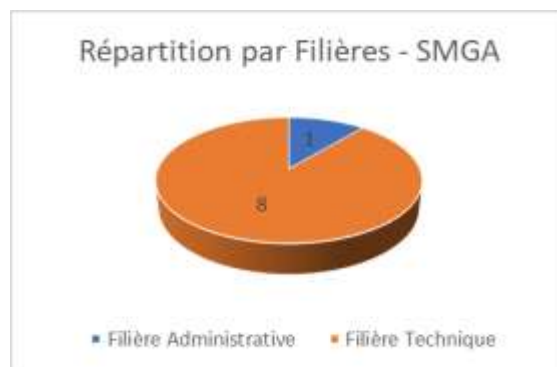
L'évolution majeure est la structuration de l'équipe technique et administrative composée à ce jour d'un directeur, Régis Martinet, d'une chargée de Mission Rivières, Ségolène Duchêne, et d'une responsable administrative, Nathalie Ader. La brigade verte, constituée à partir de l'équipe d'insertion issue de la CC Cagire Garonne Salat intervient sur le territoire. Elle est composée d'agents en contrats d'insertion encadrés en appui par les « Jardins du Comminges » et « Afidel » par conventions.

En effet, à la suite du transfert de la compétence GeMAPI, 2020 était une année de transition au cours de laquelle le fonctionnement et la mise en place ont été faits par le biais d'emplois non permanents puis progressivement de recrutement et transfert.

Pour l'année 2021, l'effectif devrait être stable toute l'année, le nombre de contrats en CDDI pouvant osciller entre 6 et 7. En 2020, 1 agent a été nommée stagiaire lors de son recrutement, avec une titularisation prévue en 2021, consolidant ainsi l'emploi. A noter qu'un agent a été transférée au 1^{er} janvier 2021 au SMGA.

Répartition par filières

Le SMGA est à composante essentiellement technique à 89%, pour 11% de personnel administratif. Pour autant, une partie du travail administratif est réparti sur le personnel technique.



Catégories hiérarchiques

De par l'activité de la brigade verte, la catégorie C est la plus représentée avec 66,66%.

Vient ensuite la catégorie A avec 22,22%, puis la catégorie B avec 11.11%.

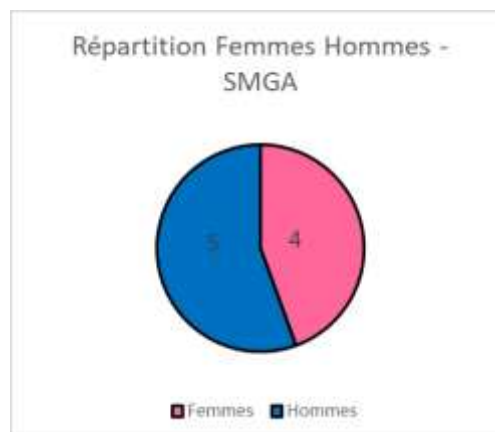


Répartition femmes-hommes

Doté d'un volet technique marqué et avec l'existence de la brigade verte, la parité est respectée au sein des emplois du SMGA avec 44,44% de femmes pour 55.56% d'hommes.

Le seul agent administratif est une femme, contre 37.5% de femmes dans la filière technique.

Les femmes représentent 50% des agents de catégorie A, 100% des catégories B et 33,33% des agents de catégorie C.



Taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap

Les agents n'ont aucune obligation de faire connaître à leur employeur leur situation de handicap. Par ailleurs, le SMGA ne relève pas de l'obligation d'emploi concernant les employeurs publics de plus de 20 agents (qui sont soumis à un quota réglementaire de 6% de travailleurs handicapés).

En dehors du chantier d'insertion qui peut accueillir des agents bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), aucun agent reconnu travailleur handicapé n'a déclaré sa situation à ce jour.

Evolution de carrière

En 2020, 1 agent titulaires ou stagiaires a bénéficié d'évolution de carrière soit 1/3 des agents fonctionnaires territoriaux permanents :

- 1 agent de Catégorie C, filière administrative a été nommé stagiaire Catégorie B suite à sa réussite au concours, par recrutement suite une mise à disposition à 40% par sa structure d'origine.
- le RIFSEEP a été mis en place lors des premiers recrutements de fonctionnaires, permettant le versement d'un régime indemnitaire aux 3 agents concernés.

Dépenses de personnel

Masse salariale

Le prévisionnel du chapitre budgétaire 012 pour 2021 est le suivant :

Rémunération des agents

Traitement brut de base / indiciaire	219 500 €
NBI	0 €
Régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE+CIA)	21 420 €
Charges patronales	108 689 €
Brut Global	240 920 €
Coût total (brut + charges)	328 189 €

Globalement, cela représente 48.78 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, l'encadrement de la brigade verte par des prestataires, par conventions, représente le montant suivant :

Jardins du Comminges : encadrement atelier 73 704 € TTC annuel

Afidel : encadrement insertion 22 480 € net de TVA

Le budget dispose de nombreuses recettes (subventions pour l'animation des différentes missions, atténuations de charges et aides aux contrats d'insertion), qui viennent atténuer la charge de cette masse salariale, couvrant 79,7 % de la masse salariale.

Le reste à charge du SMGA sur le volet masse salariale reste ainsi raisonnable.

Régime indemnitaire et RIFSEEP

L'enveloppe annuelle consacrée au régime indemnitaire est de 21 420 € annuel. Le RIFSEEP a été mis en place au 1er septembre 2020 pour l'ensemble des grades éligibles de la structure. L'enveloppe prévisionnelle pour 2021 est estimée à 21 420 €.

NB. Il n'a pas été engagé de démarche à ce jour concernant une participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance, ni de mise en place de prestations d'action sociale.

L'organisation du SMGA

Mise en place de l'organigramme et des fiches de poste

L'organigramme a été défini au 1^{er} septembre 2020, pour intégrer les nouveaux agents repris avec le transfert de la compétence GEMAPI.

Il se compose actuellement de 2 pôles :

Un pôle administratif avec une responsable administrative, en charge des aspect comptabilité, ressources humaines et volet juridique, accueil et secrétariat.

Un pôle technique Rivières avec une chargée de missions rivières comprenant :

- la Gestion des Milieux Aquatiques pour les actions d'entretien, de préservation et de restauration des milieux.
- la Prévention des Inondations pour le PAPI d'intention

Ce pôle pilote aussi techniquement la Brigade Verte (Chantier d'Insertion). Cet Atelier et Chantier d'insertion est pilotée au quotidien par des prestataires, avec un agent référent technicien rivière (Jardins du Comminges) et un conseiller en insertion (Afidel).

Le directeur, en sus des actions de pilotage et management, intervient en appui opérationnel sur les différents volets, au besoin et selon le plan de charge.

Les enseignements de l'année 2020, première année de fonctionnement partiel, ont mis en évidence le plan de charge très lourd.

Au SMGA, la durée de travail hebdomadaire est de 37.5 h (15 jours ARTT générés), avec une journée de récupération possible par mois des heures supplémentaires effectuées. Les agents techniques des brigades vertes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sont à 26h sur 4 jours.

Exception faite des agents recrutés au sein du chantier d'insertion sur des contrats spécifiques de 26h/semaine, **aucun agent n'est sur un poste à temps non complet.**

Aucun agent n'est en temps partiel, en dehors des CDDI à 26h semaine.

Depuis le 1er septembre 2019, **le SMGA a mis en place le Compte Epargne Temps (CET)** pour tous les agents de droit public. Les jours cumulés sur le CET sont récupérables uniquement sous forme de congés et ne donnent pas lieu à rémunération.

Absentéisme

En 2020 on comptabilise 118 jours d'absence (tous motifs confondus), pour 551 jours cumulés d'activité des agents en CDDI

- maladie ordinaire : 60 jours
- absence spéciale autorisée : 5 jours (dont 2 gardes d'enfant malade)
- absence injustifiée : 31 jours
- congés paternité : 22 jours
- accident du travail : 0
- longue maladie : 0



Ces absences sont toutes relatives aux agents en CDDI : 118 jours pour 551 jours cumulés d'activité des agents en CDDI sur l'année 2020, dont un agent dont le contrat a fait l'objet d'une rupture conventionnelle au terme de 31 jours d'absences injustifiées cumulées, (pour 50 jours d'absence individuelle au total).

Le nombre de jours d'activité des agents permanents ou mis à disposition est de 433 jours pour 2020.

Le taux d'absentéisme global est donc de 11.99 % mais ramené à 21.4 % en ne considérant que le chantier d'insertion.

A titre d'illustration, si on extrait des données l'agent ayant été régulièrement absent, on arrive à un raisonnable taux global de 7.46%.

Ramené en ETP, ce taux d'absentéisme est de 0.477 ETP pour 4.11 ETP au total soit 11.6%

Les chantiers RH menés en 2020

Mise en place de la structure

Créé au 1^{er} septembre 2019, par transfert de compétences GEMAPI, le SMGA s'est structuré progressivement en personnel au cours de l'année 2020.

Bénéficiant au début 2020 de 2 personnes mises à disposition, le fonctionnement et la poursuite de la structuration ont pu être assurés par :

- Ségolène Duchêne, Ingénieur à la CC Pyrénées Haut Garonnaise, mise à disposition toute l'année 2020 sur le volet technique en assurant la représentation ainsi qu'un important volet administratif et de suivi.
- Nathalie Ader, secrétaire à la CC Cœur et Coteaux du Comminges, mise à disposition de janvier à septembre 2 jours par semaine, qui a pris en charge le volet secrétariat, comptable et RH.

Ainsi, les postes prévus ont pu être ouverts :

- Régis Martinet a rejoint le SMGA au 1^{er} septembre 2020 en tant que directeur au grade d'ingénieur territorial (détachement de l'Etat ITPE pour 5 ans)

- Nathalie Ader a rejoint le SMGA au 1^{er} octobre 2020, en tant que stagiaire Rédacteur Territorial, poursuivant ainsi le cursus de validation de son concours (détachement de 1 an avant titularisation).
- Ségolène Duchêne est transférée au SMGA au 1^{er} janvier 2021.

Au 1^{er} mai 2020, le SMGA a repris la gestion de la brigade verte d'Aspet, avec 4 agents en insertion : Kamel Alhmoud, Pascale Marie, Gaël Dencausse et Thomas Gimenes, ce dernier ayant quitté l'équipe mi-septembre 2020. Stéphan Boudeville a été recruté mi-septembre 2020 puis Gaëlle Foures et Ahmadzaher Dawlatzai au 1^{er} novembre 2020. L'effectif actuel est de 6 agents en CDDI.

Le travail avec le Centre de Gestion 31, dont dépend le SMGA pour son comité technique et comité hygiène et Sécurité, a permis la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP), du compte Epargne Temps et d'un protocole horaire de travail au 1^{er} septembre 2020. Un important travail a ainsi été mené sur le volet RH, comptable et recherche de subventions pour le fonctionnement et l'investissement auprès des partenaires potentiels.

Le site internet a pu être mis en place.

Montée en compétence sur le volet insertion

Le transfert de l'atelier chantier d'insertion, rattaché à la Brigade Verte, et porté jusqu'au 30 avril 2020 par la CC Cagire Garonne Salat, a représenté un enjeu majeur pour l'équipe SMGA qui a dû s'approprier cette thématique, tant sur le plan organisationnel (droit privé, contrats spécifiques), sur le plan partenarial (nouveaux interlocuteurs : Direccte, Pôle Emploi, acteurs de l'insertion et partenaires sociaux), que sur le plan humain (gestion de situations individuelles et de problématiques sociales spécifiques). De ce fait, les recrutements qui ont eu lieu à la Brigade Verte, dans le cadre de remplacement d'agents notamment, ont été faits avec la volonté de monter en compétence sur l'insertion. L'année 2020 a permis d'approfondir cette mission « insertion » qui a abouti en fin d'année à un renouvellement par appel d'offre en 2 lots de la mission d'encadrement de la brigade verte, avec les partenaires Jardins du Comminges et Afidel.

Les perspectives 2021

Approfondir le volet santé et sécurité

En 2021, un agent du siège administratif suivra une formation pour devenir « Assistant de prévention ». Il sera chargé de mettre en œuvre le plan d'action du document unique et d'ébaucher un audit des risques qui permettront de réduire les risques pour les agents. Cet agent sera chargé d'analyser les accidents du travail et de proposer des mesures afin de réduire le risque d'accidents similaires. Aux côtés de l'équipe d'insertion, il travaillera sur des mesures pour détecter les problèmes éventuels (addictions alcool, drogue, risques pratiques, trajets, ...) et pourra ébaucher, avec l'appui de la médecine du travail

ou de ressources extérieures, un protocole à suivre lorsque des agents se présenteront au travail avec un comportement anormal.

Le SMGA veillera également au maintien et à l'actualisation des compétences des agents titulaires du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail par l'organisation de cession de formation de recyclage.

Faciliter l'évolution professionnelle des agents

En 2021, il est envisagé la titularisation de Nathalie Ader ainsi qu'un changement d'échelon lié à l'ancienneté pour Ségolène Duchêne.

Pour 2022, selon évolution de la structure et résultat, des évolutions pourront être prévues : passage en CDI, recrutement d'un technicien rivière, avancement de grade, ...

Pour l'équipe d'insertion il est envisagé d'avoir recours à des prolongations de contrats pour faciliter des sorties positives vers l'emploi. En parallèle, un renouvellement sera mis en place en fonction des départs.

Affiner le règlement

Un travail sur le protocole horaire mis en place en septembre 2020 sera mené et pourra déboucher sur un règlement intérieur.

3^{ème} PARTIE : PRESENTATION DETAILLEE DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2021

Budget

Contexte de l'élaboration du budget

Le budget 2021 sera le premier budget opérationnel complet du SMGA. Il sera élaboré en tenant des orientations qui seront données à l'issue du dialogue d'objectif budgétaire qui est mené au travers du présent rapport et de sa présentation.

Sa conception est guidée par les reports et marges induites de l'exercice 2020 et du financement des démarches structurantes lancées : étude globale préluant la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion et d'un PAPI d'intention sur l'ensemble du territoire. Ainsi, sans éluder les actions opérationnelles en cours, ce budget est raisonnablement prudent en attente des arbitrages issus de l'étude globale et de la construction de ces deux programmes pluriannuels.

Les résultats de l'année 2020

FONCTIONNEMENT	voté	réalisé
011 Charges à caractère général	126 119.30 €	76 993.65 €
012 Charges de personnel	221 623.00 €	90 284.64 €
65 Autres charges gestion courant	12 000.00 €	10 667.82 €
Total DEPENSES	515 000.00 €	177 946.01 €
013 Atténuations de charges	38 250.00 €	50 171.33 €
74 Dotations et participations	476 750.00 €	338 500.00 €
Total RECETTES	515 000.00 €	388 671.33 €
INVESTISSEMENT	voté	réalisé
20 Immobilisations incorporelle	120 000.00 €	5 961.74 €
21 Immobilisations corporelles	44 500.00 €	4 750.80 €
Total DEPENSES	180 000.00 €	10 712.54 €
Total RECETTES	180 000.00 €	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement		-10 712.54 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		-24 000.00 €
Résultat de l'exercice et à affecter		214 323.17 €
Report en fonctionnement 2021		179 610.63 €
Déficit reporté		0.00 €

Le budget 2020 global est réalisé à 34.5% en dépenses et 75,47% en recettes pour le fonctionnement. Ce taux de réalisation s'explique en fonctionnement par le décalage des recrutements et du remboursement de la mise à disposition de Ségolène Duchêne par la CCPHG à 2021. En investissement c'est le report du démarrage de l'étude attribué à EGIS en 2021 qui décale les investissements.

En fonctionnement, le budget a été réalisé à 34.5% (en dépenses réelles) avec 177 946 € de dépenses réalisées, dont 43.27% de charges générales, aucune charges financières et 50.74% de charges de personnel.

En recettes de fonctionnement, 388 671 € ont été perçus :

- 338 500€ de contributions
- 50 171 € de remboursement sur rémunérations (insertion, indemnités maladie)
- les subventions seront versées en décalage (début année 2020)
- il n'y a pas d'excédent 2019 (1^{er} budget).

Cela aboutit à un excédent de clôture du budget de fonctionnement de 214 323 €.

Cet excédent s'explique par plusieurs facteurs :

- des reports de certaines dépenses : remboursement de Ségolène Duchêne
- une équipe plus réduite en brigade verte que prévue en milieu d'année.
- une arrivée décalée dans le temps des agents recrutés en 2020
- un décalage de recettes en subvention de fonctionnement : agence de l'eau, pour le PPG et les postes Gestion des Milieux Aquatiques.

Ce résultat va permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement pour 2021, et de dégager 216 624 € pour un transfert à la section d'investissement.

En investissement, le budget prévu a été réalisé à hauteur de 5.95% soit 10712.54 €.

La dépense de l'étude globale a été reportée et 24000 € de dépenses ont été inscrites en restes à réaliser concernant l'achat du véhicule commandé en 2020 et livré en janvier 2021.

Les propositions de budget 2021

Si le budget de fonctionnement reste stabilisé sur les cibles annuelles des engagements 2020 au niveau des équipes et charges salariales, le budget d'investissement au niveau des études est en hausse marquée liée au lancement opérationnel de l'étude globale.

2021		
FONCTIONNEMENT	proposé	voté
011 Charges à caractère général	154 840.00 €	
012 Charges de personnel	328 189.00 €	
022 Dépenses imprévues	154 007.63 €	
023 Virement à la section d'invest	216 624.00 €	
65 Autres charges gestion courant	16 900.00 €	
66 intérêts réglés à l'échéance	1 000.00 €	
67 charges exceptionnelles	18 000.00 €	
Total DEPENSES	889 560.63 €	
002 Excédent antérieur reporté	179 610.63 €	
013 Atténuations de charges	98 217.00 €	
74 Dotations et participations	611 633.00 €	
75 Produits gestion courante	100.00 €	
Total RECETTES	889 560.63 €	
INVESTISSEMENT	proposé	voté
001 Solde d'exécution d'invtr repor	10 712.54 €	
020 Dépenses imprévues invtr	0.00 €	
13 Subventions d'investissement	10 000.00 €	
20 Immobilisations incorporelle	412 000.00 €	
21 Immobilisations corporelles	141 000.00 €	
Total DEPENSES	573 712.54 €	
021 Virement de la section de fon	216 624.00 €	
1068 Excédent de fonctionnement	34 712.54 €	
13 Subventions d'investissement	322 376.00 €	
Total RECETTES	573 712.54 €	
Montant total budget		1 463 273.17 €

En amortissement, sur le budget, 2717 € d'opérations d'ordre seront intégrées issues de l'amortissement des matériels acquis en 2020 (ordinateurs et site internet - amortis sur 4 et 5 ans, logiciel comptable sur 2 ans).

Un budget de fonctionnement de 889 560,63 €, avec une importante dotation à la section d'investissement.

Hors volet dépenses imprévues, le fonctionnement demeure dans les niveaux du budget prévu lors de la mise en place du SMGA (cf. budget primitif 2020 de 515 000€).

Les recettes de fonctionnement sont liées aux subventions concernant l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le PPG Ger-Job et les postes GEMAPI, la Région Occitanie pour le poste PAPI et l'Etat pour le volet insertion.

Une contribution de 338 500 € sera appelée en fonctionnement auprès des 4 EPCI composant le SMGA, elle sera maintenue à un montant identique à 2020 (depuis le transfert de compétence).

Un budget d'investissement de 573 712,54 €

En termes d'évolution, ce budget est en forte hausse par rapport au prévisionnel 2020 en raison du lancement des études précitées, qui seront réalisées sur plusieurs années.

Le budget d'investissement couvre les opérations suivantes :

- « l'étude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne amont » (sur le périmètre du Syndicat Mixte Garonne Amont) pour 389 946,00 € (réalisation 2021-2022), financée à 72% du montant HT par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie, le Conseil Départemental 31 et l'Etat.
- l'appel à projet « restauration des zones humides », avec un budget de 113 340 € TTC en investissement, financé à 80% par l'Entente pour l'Eau
- des dépenses pour études et travaux programmés avec une enveloppe de 30 000 € qui reste volontairement limitée car aucune recette n'est inscrite au budget sur ces travaux (non subventionnés)

L'endettement en cours

Il n'existe pas d'endettement en cours pour cette jeune structure, démarrant son premier exercice budgétaire complet.

Les actions portées en 2021 en grandes lignes

Les actions portées par le SMGA s'inscrivent dans la logique de mettre en place rapidement les outils pluriannuels de gestion que sont le PPG et le PAPI.

Ainsi l'étude globale permettra de conduire ces 2 démarches de front, sur 2021 et le début 2022, pour la phase de construction des programmes.

L'appel à projet « zones humides » constitue une opportunité qui sera menées sur 4 ans. En parallèle, l'animation du PPG Ger Job se poursuit.

Des enveloppes budgétaires ont été mises en place sur des volants de travaux d'entretien (35 000€) ou d'investissement (30 000€) afin de permettre de mettre en place quelques actions ciblées.

Détail du budget par processus



Organigramme au 1er janvier 2021

Syndicat Mixte Garonne Amont

12 délégués (CCPHG=5, 5C=4, 3CGS=2, CCNB=1) et 12 suppléants

